

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L' ECONOMIE ET DES FINANCES

Antananarivo, le 01 **avril 2025**

SECRETARIAT GENERAL

Le DIRECTEUR DES STATISTIQUES ET DE LA
COMPTABILITE

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DES STATISTIQUES ET DE LA
COMPTABILITE

à

Mesdames et Messieurs Les RECEVEURS-DES DOUANES

- à TOUS -

N°049 - MEF/SG/DGD/DSC

Objet : Cours de cotation des devises à parution irrégulière

Le Service trouvera ci-joint le tableau de cotation des autres devises qui ne figurent pas dans le tableau hebdomadaire.

Il est à noter que ces cours sont applicables à partir du **07 avril 2025** et valable jusqu'à la prochaine parution.

Un exemplaire dudit tableau devra être transmis à Monsieur le Préfet de votre circonscription administrative.

